

*Arrêt du
Parlement
de Paris con-
tre un livre
du Pere
Hardouin
Jesuite sur
l'Histoire
des Conciles.*

XII. Par Arrêt du Parlement de Paris, du 20. Decembre dernier, on a défendu le debit d'un livre du P. Hardouin Jesuite, c'est une *nouvelle collection des Conciles*, qui fut achevé d'imprimer en 1715. ordonnant qu'il soit examiné par quatre Docteurs de la Faculté de Theologie, & deux Jurisconsultes nommez par la Cour; pour être leur avis communiqué à Mrs. les Gens du Roi, & sur leurs conclusions être ordonné par la Cour ce que de raison. Cet Arrêt fut rendu sur le requisitoire de Mrs. les Gens du Roi, Mr. Jolly de Fleury portant la parole: en voici l'exposé.

Ce jour les Gens du Roi sont entrez, & Maître Guillaume François Joly de Fleury, Avocat dudit Seigneur Roi, portant la parole, ont dit, qu'ils ont appris que l'impression de la nouvelle collection des Conciles, à laquelle le P. Hardouin, Jesuite, travailloit depuis plusieurs années, a été nouvellement achevée: que bien qu'il n'en ait point paru d'exemplaire dans le Royaume, l'avis qu'on leur a donné qu'il en avoit passé plusieurs dans les Pais étrangers, & qu'il se trouvoit dans cette Collection plusieurs choses, ou contraires aux maximes de la France, ou dangereuses dans leurs consequences, les a engagez à s'en faire représenter un exemplaire: qu'ils ont reconnu par le premier examen qu'ils en ont fait, que ce que l'on avoit dit au sujet de ce livre, n'étoit pas sans fondement, & que le devoir de leur Ministère les obligeant de veiller avec attention, qu'il ne paroisse rien dans le public, sur tout sur une matiere si importante, & dans un livre imprimé non seulement en

France